

Délibération 2023-54-CA

Séance du 14 décembre 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Actions financées par la Contribution Vie de l'étudiant et de Campus

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle des conseils, Maison des services à l'étudiant, sur le site du Mont Houy le jeudi 14 décembre 2023, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint ;

Vu l'avis du conseil de la formation et de la vie étudiante du 7 décembre 2023 ;

Vu l'article D 841-9 du code de l'éducation ;

Monsieur le Président donne la parole à madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite et à la vie étudiante qui présente le dispositif.

Contexte :

La loi Orientation et Réussite des Étudiants en date du 8 mars 2018 a instauré la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Son périmètre concerne les actions relatives :

- à l'accompagnement social ;
- à l'amélioration de l'accès aux soins ;
- au développement de la pratique sportive sur les campus ;
- à l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- à l'amélioration de l'accueil des étudiants.

Modalités de paiement et de reversement :

Les étudiants en formation initiale non boursiers versent 100€ au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) avant de s'inscrire. Le Crous reverse au minimum 42€ par étudiant en formation initiale à l'université. Pour cela il se base sur 2 remontées de nos effectifs étudiants.

Proposition de répartition

Les montants soumis sont les suivants : dans la limite de 12 000 étudiants en formation initiale
FSDIE: **12,60 € par étudiant** (respect du taux plancher de 30%) soit 151 200€ (même montant en 2023)
Centre de santé: **6,30€ par étudiant** (respect du taux plancher de 15%), soit 75 600€ (même montant en 2023)

Appels à projets et Projets transversaux : **le delta non alloué** sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux (montant prévu 538 200€).

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les actions financées par la contribution vie de l'étudiant pour l'année 2024.

**Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 18 décembre 2023

Abdelhakim Artiba
Président

